

# SLGP PRIGEST PERLES

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2025

SWISSLIFE GESTION PRIVEE



## Sommaire

<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>4</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>11</b>
<b>Rapport du commissaire aux comptes</b>	<b>19</b>
<b><u>COMPTES ANNUELS</u></b>	
<b>Bilan</b>	<b>24</b>
Actif	24
Passif	25
<b>Compte de résultat</b>	<b>26</b>
<b><u>ANNEXE</u></b>	
<b>Stratégie et profil de gestion</b>	<b>29</b>
<b>Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices</b>	<b>30</b>
<b>Règles &amp; méthodes comptables</b>	<b>32</b>
<b>Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice</b>	<b>35</b>
<b>Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice</b>	<b>36</b>
<b>Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions</b>	<b>37</b>
<b>Expositions directes et indirectes sur les différents marchés</b>	<b>38</b>
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	38
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	38
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	39
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	40
Exposition directe sur le marché des devises	41
Exposition directe aux marchés de crédit	42
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	43
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	44
<b>Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat</b>	<b>45</b>
Créances et dettes - ventilation par nature	45
Frais de gestion, autres frais et charges	46
Engagements reçus et donnés	48
Acquisitions temporaires	48
Instruments d'entités liées	49
<b>Détermination et ventilation des sommes distribuables</b>	<b>50</b>
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	50
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	52
<b>Inventaire des actifs et passifs</b>	<b>54</b>
<b>Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>57</b>
<b>Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>59</b>

<b>Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>60</b>
<b>Synthèse de l'inventaire</b>	<b>61</b>

<b>Commercialisateur</b>	La part P sera distribuée essentiellement via le groupe Swiss Life Banque Privée.  La part R sera distribuée essentiellement via des plateformes de référencement et auprès de certaines compagnies d'assurance. La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.
<b>Société de gestion</b>	SWISSLIFE GESTION PRIVÉE 7, Place Vendôme – 75001 Paris
<b>Dépositaire et Conservateur</b>	SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE 7, Place Vendôme – 75001 Paris
<b>Centralisateur</b>	SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE 7, Place Vendôme – 75001 Paris
<b>Commissaire aux comptes</b>	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers – 92200 Neuilly sur Seine Représenté par Monsieur Arnaud PERCHERON

## Informations concernant les placements et la gestion

### Classification :

Non applicable.

### Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont égales au résultat net de l'exercice augmenté des reports à nouveau et majoré ou diminué du solde des comptes de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1° Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (parts P et R) : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

### Garantie :

Néant.

### Opc d'opc :

Néant.

### Objectif de gestion :

La SICAV a pour objectif la recherche d'une surperformance, nette de frais, par rapport à son indice composite (50% FTSE Eurozone gvt bd 3-5 Index + 50% MSCI WORLD EUR en cours de clôture, coupons et dividendes réinvestis).

### Indicateur de référence :

Indicateur de référence : 50% FTSE Eurozone gvt bd 3-5 Index (EXEB5 Index) + 50% MSCI WORLD EUR (MSDEWIN Index) en cours de clôture, coupons et dividendes réinvestis.

- **FTSE Eurozone Government Bond 3-5Y** : indice représentatif de la performance des obligations d'Etat de la Zone euro de maturité comprise entre 3 et 5 ans. La méthodologie complète de construction de l'Indice FTSE Eurozone Government Broad IG 3-5Y est disponible sur le site internet de FTSE : [www.ftserussell.com](http://www.ftserussell.com).

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence FTSE International Limited n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

- **MSCI WORLD Euros** : indice publié par Morgan Stanley Capital International Inc. Il est composé de 1600 entreprises de grande capitalisation cotées sur les bourses de 23 pays développés. La méthodologie ainsi que sa valeur sont disponibles sur le site [www.msci.com](http://www.msci.com). L'indice est calculé dividendes réinvestis sur les cours de clôture pour le MSCI AC World NR EUR. L'administrateur MSCI Limited de l'indice MSCI AC World NR EUR est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA ([www.esma.europa.eu](http://www.esma.europa.eu)).

Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de comparaison étant libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, Swiss Life Gestion Privée dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice

### .Stratégie d'investissement :

#### 1) Description des stratégies utilisées

Afin de réaliser l'objectif de gestion, la SICAV adopte une gestion sélective et déterminée au moyen d'une approche fondamentale portant sur des sociétés de toutes capitalisations. La surperformance par rapport à l'indicateur de référence pourra être atteinte par le biais de la sélection de valeurs (stock picking) de sociétés qui répondent à trois critères :

- Qualité : performance des produits et services vendus, historique de rentabilité et de marge, structure financière, fiabilité du management ;

- Evaluation : valorisations compatibles avec les perspectives de croissance, évaluations relatives attrayantes ;

- Potentiel : évolution du chiffre d'affaires et des marges, perspective de croissance anticipée, avantage compétitif.

L'analyse de ces critères est à la discrétion de l'équipe de gestion et pourra évoluer dans le temps. La SICAV s'engage à respecter les expositions sur l'actif net suivantes :

- **De 0% à 100 % de l'actif net sur les marchés d'actions** de toutes zones géographiques, y compris de pays émergents, de toutes tailles de capitalisations, de tous secteurs, dont :

- De 0% à 30% de l'actif net en actions de petites capitalisations, (comprise entre 200 millions d'euros et 500 millions d'euros)
- De 0% à 30% de l'actif net en actions de pays émergents.

- **De 0% à 100% de l'actif net en instruments de taux** souverains ou Corporate, du secteur public et privé, de l'Union Européenne, de toutes notations ou non notés, y compris, dans la limite de 30% de l'actif net, en instruments de taux spéculatifs de notation inférieure à A-3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's ou à défaut une notation équivalente ou non notés ou jugés équivalents par la société de gestion. La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement à ces notations et privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note et prendre ses décisions à l'achat, ou en cas de dégradation, afin de décider de les céder ou de les conserver.

- La sensibilité au taux d'intérêt est comprise entre 0 et 7.

- De 0% à 100% au risque de change.

Le cumul des expositions ne dépasse pas 100% de l'actif net.

#### Critères en matière de risque de durabilité – Règlement Disclosure :

Le Règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Règlement Disclosure) établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement).

Le Fonds relève de l'article 6 du Règlement précité. La société de gestion n'a pas classé le FCP en tant que produit soumis à l'article 8 ou à l'article 9 du Règlement Disclosure. En effet, il ne promeut pas les facteurs de durabilité, notamment « ESG » et ne maximise pas l'alignement du portefeuille sur ces facteurs. Le FCP ne tient pas compte des critères de durabilité, car ces derniers ne sont pas jugés pertinents au regard de la stratégie d'investissement. Ces critères de durabilité ne sont donc pas intégrés au suivi des risques. La stratégie de gestion du FCP n'intègre pas d'approche sélective extra financière contraignante, les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité des investissements tels que défini par le Règlement Disclosure ne sont pas prises en compte par les équipes de gestion afin de ne pas limiter les possibilités d'investissement qui pourraient potentiellement réduire les opportunités du Fonds.

Prise en compte de la taxonomie européenne<sup>1</sup>:

Les investissements sous-jacents au FCP ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement européen (UE) 2020/852.

<sup>1</sup> L'expression renvoie au règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit règlement « Taxonomie ».

**2) Les actifs (hors dérivés intégrés)****a) Actions :**

Le portefeuille est principalement investi sur les grandes valeurs internationales (accessoirement sur les pays émergents) et en actions de sociétés de capitalisation boursière inférieure à 500 M€.

Elles sont sélectionnées en fonction de leur valorisation boursière (PER), leurs publications de résultats et leur positionnement sectoriel, sans allocation géographique particulière.

**b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :**

La SICAV s'autorise à investir sur l'ensemble des titres de créances et instruments du marché monétaire :

- Des obligations de toute nature ;
- Des titres de créances négociables ;
- Des titres participatifs ;
- Des titres subordonnés ;
- Des titres équivalents aux titres ci-dessus, émis sur le fondement de droits étrangers.

**c) Parts ou actions d'OPCVM :**

Il peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIVG ou fonds professionnels à vocation générale et jusqu'à 10% en FIA de droit européen, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier. Ces OPC peuvent être gérés par Swiss Life Gestion Privée, par les filiales du Groupe et/ou par des entités externes.

**3) Instruments financiers dérivés****Nature des marchés d'interventions :**

Dans la limite d'investissement de 20% de l'actif net, la SICAV peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme et conditionnels négociés sur des marchés :

- réglementés français et étrangers

**Risques sur lesquels le gérant désire intervenir, dans un but de couverture et d'exposition du portefeuille :**

- action
- taux
- change

**Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :**

- couverture
- exposition

**Nature des instruments utilisés :**

- futures (sur actions, indices)
- options (sur actions, indices)

**Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :**

- reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs (action, taux), à des risques (action, taux)
- augmentation de l'exposition au marché (jusqu'à 20% de l'actif, soit un effet de levier de 1,2)
- autre stratégie (à préciser) :
- Pour procéder à des ajustements de collecte, notamment en cas de flux importants de souscriptions et de rachats sur la SICAV.
- Afin de s'adapter à certaines conditions de marchés (mouvements importants de marché, meilleure liquidité ou efficacité des instruments financiers à terme par exemple...).

**4) Titres intégrant des dérivés****Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :**

- action
- taux
- change

**Nature des interventions**, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Dans la limite de 80% de l'actif net, le gérant peut prendre des positions dans un but de :

- couverture
- exposition.

#### **a- Nature des instruments utilisés**

Le gérant peut investir dans des warrants, des certificats cotés sur les marchés réglementés avec les émetteurs et des bons de souscriptions.

#### **b- Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion**

Le gérant peut recourir à des titres intégrant des dérivés dans le cas où ces titres offrent une alternative par rapport aux dérivés, si le pricing est plus avantageux, ou si ces titres n'ont pas d'offre identique sur le marché des dérivés directs.

#### **Dépôts**

Néant.

#### **Emprunts d'espèces**

L'OPCVM peut se trouver en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats ...) et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net.

#### **Acquisition et cession temporaire de titres**

Néant.

#### **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Aucune contrepartie ne dispose d'un quelconque pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition et la gestion du portefeuille, ni sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés. L'approbation des contreparties n'est requise pour aucune transaction sur le portefeuille. Des procédures de gestion de conflits d'intérêt ont été mis en place afin de les prévenir et de les gérer dans l'intérêt exclusif des actionnaires.

Les risques auxquels s'expose l'actionnaire au travers de la SICAV sont les suivants :

#### **Risque de perte en capital**

La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à celui payé à l'achat. La SICAV ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché, et peut donc, en cas d'évolution boursière défavorable, ne pas être restitué intégralement.

#### **Risque de marché actions**

Les marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, et des résultats des entreprises. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative pourra baisser.

#### **Risque lié à l'investissement en actions de petite capitalisation** (comprise entre 200 millions d'euros et 500 millions d'euros)

En raison de leurs caractéristiques spécifiques, les marchés des actions de petite capitalisation boursière peuvent présenter des risques pour les investisseurs et peuvent présenter un risque de liquidité du fait de l'étroitesse éventuelle de leur marché.

Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les actions de petites capitalisations, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative de la SICAV plus importante et plus rapide.

#### **Risque d'investissement sur les marchés émergents**

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés ci-dessus peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La valeur liquidative peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

#### **Risque de change**

Une évolution de l'Euro par rapport aux autres devises pourrait avoir un impact négatif sur la SICAV et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### **Risque de taux**

En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des instruments investie en taux fixe peut baisser et pourra faire baisser la valeur liquidative.

#### **Risque de crédit**

En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des instruments de taux peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

**Risque lié aux investissements dans des titres spéculatifs (haut rendement)**

Les titres de notation inférieure à BBB- qui présentent un risque accru de défaillance, sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes. Ceci pourrait entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative.

**Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés**

L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

**Risque de durabilité**

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Dans le cadre de son processus de décision d'investissement, Swiss Life Gestion Privée ne prend en compte de critères de risques de durabilité que dans quelques produits spécifiques. Aussi, de tels critères ne sont pas le reflet de la stratégie de la gestion qui est mise en œuvre au sein du Fonds, pour lequel la performance repose sur d'autres facteurs, décrits dans le DIC et le prospectus. Swiss Life Gestion Privée a néanmoins entamé une réflexion pour renforcer la prise en compte de ces critères au sein de la gestion et se doter d'outils pertinents pour développer cette approche.

**Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme**

Du fait de l'utilisation d'instruments dérivés, si les marchés sous-jacents baissent, la valeur liquidative peut baisser dans des proportions plus importantes.

Les stratégies mises en œuvre via les instruments financiers dérivés proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. Toutefois, ces stratégies sont utilisées afin de prendre des positions dans une optique de maîtrise de risque.

**Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :****Tous souscripteurs.**

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cette SICAV dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cette SICAV.

Les actions de cette SICAV n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. Person », selon la définition de la réglementation américaine

« Regulation S » et/ou telle que définie par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) », sauf si (i) un enregistrement des actions était effectué ou (ii) une exemption était applicable (avec le consentement préalable de la société de gestion).

La SICAV n'est pas, et ne sera pas, enregistrée en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession d'actions aux Etats-Unis d'Amérique ou à une "U.S. Person" peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons".

Une Personne non Éligible est une "U.S. Person" telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230 - 17 CFR 230.902). Une telle définition des "US Persons" est disponible à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov/about/laws/secrulesregs.htm>. La traduction non officielle française est disponible sur le site <https://banqueprivée.swisslife.fr/swiss-life-banque-privée.html>.

**Définition de l'US Person :**

« US Person » est définie comme toute personne des États-Unis au sens de la Règle 902 du Règlement S du Securities Act de 1933 (la « Loi sur les valeurs mobilières »), la définition de ce terme pouvant être modifiée par les lois, règles, règlements ou interprétations juridiques ou administratives.

**« US Person » des États-Unis désigne, sans s'y limiter :**

- a) Toute personne physique résidant aux États-Unis ;
- b) Toute entité ou société organisée ou enregistrée en vertu de la réglementation américaine ;
- c) Toute succession (ou « trust » dont l'exécuteur ou l'administrateur est U.S. Person (Personne américaine) ;
- d) Toute fiducie dont l'un des fiduciaires est une U.S. Person trustee est une «US Person» ;
- e) Toute agence ou filiale succursale d'une entité non américaine située aux Etats-Unis d'Amérique ;

- f)** Tout compte géré de manière non discrétionnaire (autre qu'une succession ou fiducie) par un intermédiaire financier ou tout autre représentant autorisé, constitué ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux Etats-Unis d'Amérique ;
- g)** Tout compte géré de manière discrétionnaire ou similaire (autre qu'une succession ou fiducie) par un intermédiaire financier ou tout autre représentant autorisé, constitué ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux Etats-Unis d'Amérique ; et
- h)** toute entité ou société, dès lors qu'elle est (i) organisée ou constituée selon les lois d'un pays autre que les Etats-Unis d'Amérique et (ii) établie par un U.S. Person principalement dans le but d'investir dans des titres non enregistrés sous le régime de l'U.S. Securities Act de 1933, tel qu'amendé, à moins qu'elle ne soit organisée ou enregistrée et détenue par des « Investisseurs Accrédités » tel que ce terme est défini par la « Règle 501(a) » de l'Act de 1933, tel qu'amendé) autres que des personnes physiques, des successions ou des trusts.

Tout actionnaire doit informer immédiatement la SICAV dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ». La SICAV se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute action, détenue directement ou indirectement, par une « U.S. Person », ou si la détention d'actions par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts de la SICAV.

**DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDEE** : Supérieure à 4 ans.

#### Indications sur le régime fiscal :

La SICAV n'est pas assujettie à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour l'investisseur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par la SICAV ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par la SICAV dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de la SICAV. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal. La SICAV n'est pas assujettie à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour l'actionnaire.

Les actions P et R sont des actions de capitalisation : le régime fiscal applicable est en principe celui des plus-values sur valeurs mobilières du pays de résidence de l'actionnaire suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'IS, autres cas...). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixés par le Code Général des Impôts.

Selon le principe de transparence l'administration fiscale considère que l'actionnaire est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans la SICAV.

#### Statut FATCA de la SICAV permettant à celui-ci, le cas échéant, de bénéficier de dispositions fiscales plus favorables

La SICAV relève du statut d'« institutions financières réputées conformes listées au II-B de l'Annexe 2 de l'IGA » (non reporting french FI / deemed compliant / certain collective investment vehicles).

#### Indications relatives à l'échange automatique d'informations (AEOI)

Pour répondre aux exigences de l'Échange Automatique d'Informations (Automatic Exchange of Information – AEOI), la société de gestion peut avoir l'obligation de recueillir et de divulguer des informations sur les actionnaires de la SICAV à des tiers, y compris aux autorités fiscales, afin de les transmettre aux juridictions concernées. Ces informations peuvent inclure (mais ne sont pas limitées à) l'identité des actionnaires et de leurs bénéficiaires directs ou indirects, des bénéficiaires finaux et des personnes les contrôlant. L'actionnaire sera tenu de se conformer à toute demande de la société de gestion de fournir ces informations afin de permettre à la société de gestion de se conformer à ses obligations de déclarations.

Pour toute information relative à sa situation particulière, l'actionnaire est invité à consulter un conseiller fiscal indépendant.

#### Indications relatives à l'échange automatique d'informations en rapport avec les dispositifs transfrontières (DAC6)

Pour répondre aux exigences de l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration, la société de gestion peut avoir l'obligation de recueillir et de divulguer des informations sur les actionnaires de la SICAV à des tiers, y compris aux autorités fiscales, afin de les transmettre aux juridictions concernées. Ces informations peuvent inclure (mais ne sont pas limitées à) l'identité des actionnaires et de leurs bénéficiaires directs ou indirects, des bénéficiaires finaux et des personnes les contrôlant. L'actionnaire sera tenu de se conformer à toute demande de la société de gestion de fournir ces informations afin de permettre à la société de gestion de se conformer à ses obligations de déclarations. À défaut de réponse de l'actionnaire, dans le cas où le dispositif serait considéré comme déclarable, ou en l'absence de l'un des éléments requis, la société de gestion sera dans l'obligation de déclarer certaines informations sur l'actionnaire et le dispositif aux autorités fiscales concernées.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Cette analyse pourrait, selon le cas, leur être facturée par leur conseiller et ne saurait en aucun cas être prise en charge par la SICAV ou la société de gestion.

*Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.*

- *Le prospectus complet du Fonds et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de SWISS LIFE Gestion Privée – 7, Place Vendôme – 75001 Paris. Tél: 01.42.60.06.06 – Site internet : [www.banqueprivee.swisslife.fr](http://www.banqueprivee.swisslife.fr).*
- *Date d'agrément par l'AMF : 14 octobre 2014.*
- *Date de création du Fonds : 27 octobre 2014.*

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## Rapport de gestion du Conseil d'administration de SLGP PRIGEST PERLES - Exercice 2025 -

### I. Compte rendu de l'activité

#### ➤ Commentaire de gestion

Tout est bien qui finit bien concernant la performance des actions mondiales en 2025. Pour mémoire, les marchés actions avaient bien commencé l'année avant de chuter brutalement à la suite du « Liberation Day » de Donald Trump.

Le président américain avait annoncé une forte hausse des droits de douane imposés à l'ensemble des partenaires commerciaux des États-Unis. A la suite de cet événement, les actions mondiales affichaient une baisse de -15% en euros à mi-avril.

A cette période, les économistes estimaient que le taux effectif des droits de douane atteindrait 28% sur l'ensemble des importations américaines. Fort heureusement, les accords bilatéraux, les exemptions sectorielles et l'adaptation des chaînes d'approvisionnement des entreprises ont permis de ramener ce taux vers 14% selon l'OCDE. Une fois le choc initial absorbé, les marchés ont considéré que cet événement ne constituait pas un obstacle insurmontable à la croissance des entreprises.

Les actions mondiales ont alors progressivement effacé leurs pertes, pour terminer l'année sur une hausse de +7,3% en euros pour le MSCI World.

#### ➤ Performance action (s) vs Indice

Fonds	Libellé de l'action	Performance VL	Performance de l'indicateur de référence
FR0012264802	SLGP Prigest Perles - P	12.45%	4.97%
FR00140060U3	SLGP Prigest Perles - R	11.59%	4.97%

*La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs.*

### Vie de l'OPC sous l'exercice

#### ➤ Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice

Au cours de l'année 2025, l'allocation globale du portefeuille a été globalement maintenue. L'exposition aux marchés actions asiatiques représentait, à la fin de l'année, 37,8% du portefeuille, contre 28,0% pour les actions européennes et 25,3% pour les États-Unis. Le reste du portefeuille était investi en titres participatifs à hauteur de 4,0%, dans un fonds or & argent pour 1,4%, dans un fonds thématique pour 1,4%, ainsi que dans un fonds « absolute return » pour 1 %, le reliquat étant composé de liquidités.

Sur l'année, les positions suivantes ont été intégralement vendues :  
Datang International Power, Hammerson REIT, Nvidia et Sumitomo Chemical.

Une partie des liquidités générées a été réinvestie dans CATL, Danaher, Diageo, Elevance, Nike, Salesforce, Jupiter Gold & Silver, Jupiter Merian Global et SLGP Cyber Defense.

#### Renseignements règlementaires :

- Votre fonds n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient au 31/12/2025 des parts d'OPC gérés par SwissLife Gestion Privée ou par le groupe  
19 000 SLGP CYBER DEFENSE Part P (FR0013311792)

#### ➤ Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

C2 - Confidentiel

➤ **Perspectives**

Pour 2026, le contexte reste globalement favorable aux actions mondiales, porté par une double détente, monétaire et budgétaire. À l'exception du Japon, les grandes banques centrales sont engagées dans un cycle de baisse des taux, tandis que les déficits publics continuent de se creuser. Dans ces conditions, le principal point de vigilance sera d'éviter que la stimulation des politiques monétaire et budgétaire ne provoque une surchauffe des économies.

Un tel scénario se traduirait probablement par une hausse des taux des emprunts d'État, ce qui pèserait sur les marchés actions. Les événements au Venezuela rappellent que chaque année réserve son lot de surprises. Dans cet environnement, SLGP Prigest Perles reste bien diversifié géographiquement et par style de valeurs, avec une exposition aux actions individuelles de 91% pour débiter l'année.

➤ **Faits marquants de l'exercice 2025**

Baisse des frais de gestion sur la part R (2% au lieu de 2.25%)

➤ **Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation**

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site de la société de gestion : <https://banqueprivee.swisslife.fr/swiss-life-banque-privee/footer/Documentation-reglementaire.html>

➤ **Critères ESG**

Informations sur les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance « ESG » Conformément aux dispositions de l'article D.533-16-1 du Code monétaire et financier créé par le décret n° 2012-132 du 30 janvier 2012, nous vous informons que le fonds n'applique pas les critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

➤ **Règlement SFDR et TAXONOMIE**

La stratégie de l'OPC est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement UE 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

➤ **Politique ESG**

SwissLife Gestion Privée a élaboré une politique en matière d'investissement environnemental, social et de gouvernance (« ESG ») décrivant la démarche de la société de gestion concernant la prise en compte de critères ESG pour la sélection de titres en direct ou d'OPC.

Cette politique est disponible sur le site internet au lien suivant :

<https://banqueprivee.swisslife.fr/content/dam/frbp/documentation-reglementaire/services-d-investissement/politiques-de-swiss-life-gestion-privee/>

➤ **Risque global**

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC : la méthode retenue est celle de l'engagement.

## II. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

### ➤ Rappel de la procédure de sélection des intermédiaires et contreparties

Afin d'obtenir le meilleur résultat possible pour l'exécution de ses ordres de comptes ou OPC déposés chez Swiss Life Banque Privée, Swiss Life Gestion Privée a choisi de passer par un intermédiaire unique, à savoir Amundi Intermédiation, établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en tant qu'entreprise d'investissement pour fournir les services de réception et de transmission d'ordres et d'exécution d'ordres pour le compte de tiers.

Amundi Intermédiation en tant que PSI des services de RTO et d'exécution d'ordres pour compte de tiers, dispose de sa propre politique de sélection et d'exécution, accessible via le lien suivant :  
<https://legroupe.amundi.com/Metanav-Footer/Footer/Quick-Links/Documentation-legale>

Une liste principale de brokers agréés est établie par Amundi Intermédiation par classe d'instruments et regroupe plusieurs intermédiaires sur chaque classe d'instruments financiers selon les critères et méthodologies décrits dans sa politique de sélection de d'exécution. Cette liste est présentée à minima annuellement en Comité de sélection des brokers à Swiss Life Gestion Privée, qui valide alors les brokers proposés par Amundi Intermédiation et demande éventuellement l'ajout et/ou la suppression de certains brokers.

Les ordres sont dirigés en fonction des meilleures conditions de réalisation offertes, soit vers les Marchés Réglementés (MR), les Systèmes Multilatéraux de Négociation (SMN), les Systèmes Organisés de Négociation (SON), les Internalisateurs Systématiques (IS) ou tout prestataire susceptible de fournir dans un cadre bilatéral (OTC) les meilleures conditions possibles. Les types de lieux d'exécution par classe d'Instruments Financiers ainsi que la stratégie appliquée par Amundi Intermédiation afin d'obtenir la meilleure exécution possible sont décrits dans la Politique de sélection et d'exécution d'Amundi Intermédiation.

La qualité d'exécution d'Amundi Intermédiation est contrôlée régulièrement par Swiss Life Gestion Privée et l'efficacité de cette politique fait l'objet d'un examen périodique et dès qu'un changement significatif a une incidence sur l'exécution des ordres de Swiss Life Gestion Privée.

La politique de sélection des intermédiaires en vue de l'exécution des ordres de Swiss Life Gestion Privée est disponible sur le site internet de la société de gestion :  
<https://banqueprivée.swisslife.fr/swiss-life-banque-privée/footer/Documentation-reglementaire.html>

Les frais d'intermédiation versés aux brokers au cours de l'exercice ont rémunéré à hauteur de 100% le service d'exécution des ordres.

La recherche utilisée par SwissLife Gestion Privée pour le fonds est facturée à l'OPCVM, notamment pour les valeurs asiatiques et américaines selon la méthode dite de « transaction », via un compte de recherche séparé (RPA).

### ➤ Politique d'engagement actionnarial - Droits de vote

Le gestionnaire s'est attaché, conformément au règlement de l'AMF et à sa politique d'engagement actionnarial, à exercer, lors des Assemblées Générales de chaque société françaises et européennes, les droits de vote attachés aux actions détenues en portefeuille. En revanche, SwissLife Gestion Privée a renoncé à exercer les droits de vote attachés aux titres de sociétés étrangères pour des raisons de procédures et de coûts engendrés pour la participation à ces assemblées qui seraient contraires à l'intérêt des porteurs. Les décisions de vote sont guidées par l'intérêt des porteurs d'actions de la SICAV.

S'agissant d'une SICAV, l'assemblée générale annuelle a été régulièrement convoquée, notamment par voie de presse, pour permettre l'exercice du droit de vote par les porteurs d'actons de la SICAV.

### Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre

Le document "politique d'engagement actionnarial", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des OPC qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

### ➤ Politique de rémunération

#### 1- Objectif

La société de gestion a mis en place une politique de rémunération adaptée à sa taille, à son organisation et à ses activités, qui a pour objet d'encadrer les pratiques concernant les différentes rémunérations des salariés ayant un pouvoir décisionnaire, de contrôle ou une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion ou des OPC gérés.

Elle vise également à ne pas encourager une prise de risque excessive qui irait notamment à l'encontre du profil de risque des OPC gérés.

La société de gestion a mis en place des mesures afin de prévenir les conflits d'intérêt.

La Politique repose sur une évaluation annuelle des collaborateurs de Swiss Life Gestion Privée, basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs.

Elle porte à la fois sur la rémunération fixe, la rémunération variable (basée sur des critères de performance individuelle et/ou collective) et enfin les avantages en nature.

## **2- Périmètre**

La Politique s'applique à tous les collaborateurs de Swiss Life Gestion Privée. Conformément à la Directive OPCVM 5, des mesures spécifiques s'appliquent aux catégories de personnel suivantes :

- la Direction Générale,
- les preneurs de risques (gérants de fonds et gérants de portefeuilles),
- les personnes exerçant une fonction de contrôle,
- tout salarié qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur les profils de risque de la société de gestion ou des OPCVM qu'elles gèrent.

## **3- Gouvernance**

La Politique de Rémunération de Swiss Life Gestion Privée est adoptée par le Conseil d'Administration de la société de gestion dans l'exercice de sa mission de surveillance. Il est également en charge de sa supervision, de sa mise en œuvre et du réexamen au moins une fois par an de ses principes généraux. Ces tâches ne sont exécutées que par des membres qui n'exercent aucune fonction exécutive au sein de la société de gestion concernée et sont compétents en termes de gestion des risques et de systèmes de rémunération.

Le Conseil d'Administration n'a pas constaté d'anomalies dans la Politique de Rémunération sur l'année.

La Direction Générale arrête chaque année dans le cadre des principes fixés en Conseil d'Administration les décisions de cadrage du processus de rémunération et assure le suivi du respect des enveloppes et des principes tout au long du processus

Au regard du principe de proportionnalité et eu égard à sa taille et au caractère non complexe de son activité et des produits traités, Swiss Life Gestion Privée n'a pas mis en place de Comité de Rémunération. Seul le Conseil d'Administration est en charge de l'adoption de la Politique de Rémunération dans l'exercice de sa mission de surveillance.

## **4- Contrôle**

Le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne de Swiss Life Gestion Privée intervient dans l'élaboration et la modification de la Politique et est fonctionnellement distinct des collaborateurs ayant des fonctions opérationnelles.

Par ailleurs, la Politique fait l'objet d'une évaluation interne indépendante a minima annuelle dont l'objectif est de vérifier qu'elle est conforme à la politique et principes de rémunération adoptés par le Conseil d'Administration de Swiss Life Gestion Privé dans sa mission de surveillance.

Aucune anomalie constatée dans l'examen annuel fait par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne.

## **5- Grands principes**

La rémunération des collaborateurs de Swiss Life Gestion Privée se compose d'une rémunération fixe, d'une rémunération variable discrétionnaire et, pour certains, d'avantages en nature. Tous les collaborateurs bénéficient d'une rémunération discrétionnaire non garantie, hormis les éventuelles nouvelles embauches qui peuvent bénéficier, au cas par cas, d'une rémunération discrétionnaire garantie la première année.

Le Conseil d'Administration veille à maintenir un équilibre entre ces différentes composantes de manière à ce que la partie variable de la rémunération ne soit pas disproportionnée dans la rémunération totale de chaque collaborateur.

Les collaborateurs des fonctions de contrôle sont rémunérés en fonction de la réalisation des objectifs liés à leurs fonctions et de manière indépendante des performances des activités contrôlées.

Concernant les rémunérations variables, Swiss Life Gestion Privée a décidé d'appliquer les préconisations de la Directive OPCVM 5 sur la rémunération variable des collaborateurs identifiés comme pouvant avoir une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion à partir du moment où pour cette catégorie de personnel (les preneurs de risques), la rémunération variable de chaque collaborateur est supérieure à 200K€ annuelle.

Swiss Life Gestion Privée appliquera alors les principes suivants :

- L'étalement de 50% de la rémunération variable sur une période de 3 années (politique de rétention appropriée visant à aligner les incitations sur les intérêts de la société de gestion et des OPCVM qu'elle gère et sur ceux des investisseurs de ces OPCVM),
- Le paiement en parts d'OPCVM de la partie différée susmentionnée (soit 50% de la rémunération variable).

Dans ce cadre, Swiss Life Gestion Privée a décidé de prendre en compte son fonds SLGP Patrimoine (fonds de classification mixte selon la BCE) qui a pour objectif d'offrir, sur la durée de placement recommandée de 3 ans, un rendement annuel net de frais supérieur à l'Ester capitalisé +2%, représentatif de sa gestion et dont les décisions d'investissement s'inscrivent pleinement dans le cadre des orientations prises au sein des Comités de la société de gestion regroupant l'ensemble des pôles d'expertise. Pour ces raisons, ce fonds convient à l'ensemble des collaborateurs de la société de gestion. Le paiement en parts d'OPCVM de la partie différée se fera donc exclusivement en parts de SLGP Patrimoine pour tous les collaborateurs concernés, y compris les gérants dudit fonds.

Et d'une manière plus générale :

- La garantie d'une rémunération variable que dans le cas exceptionnel d'une embauche d'un membre du personnel, et uniquement au cours de la première année,
- Le conditionnement du paiement de la rémunération variable à la santé financière de la société de gestion de portefeuille,
- La rémunération variable différée sera également réduite si le comportement du bénéficiaire met en risque la gestion ou la société de gestion,
- Le réexamen a minima annuel de la Politique de Rémunération,
- La rémunération du personnel engagé dans des fonctions de contrôle (notamment le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne) sur la base de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions, indépendamment des performances des secteurs d'exploitation qu'il contrôle.

## 6- Eléments quantitatifs sur l'exercice

### a. Rémunérations fixes et variables versées par la société de gestion à l'ensemble de ses collaborateurs sur l'exercice

- Rémunérations fixes 2024 : 1 647 323 € (bruts 2024 versés correspondants aux rémunérations fixes versées dont AEN),
- Rémunérations variables attribuées au titre de l'exercice 2024 (primes exceptionnelles au titre de 2024 versées en 2025) : 429 000 € bruts sans différés,
- Aucun différé n'est prévu pour les rémunérations variables au titre de 2024 versées en 2025.
- Effectifs concernés : 23 salariés rémunérés sur l'année (présence d'un jour a minima dans l'année), hors stagiaires (1))

### b. Rémunérations agrégées (fixes et variables) versées par la société de gestion à ses collaborateurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles

- Rémunération totale attribuée au titre de l'exercice 2024 : 1 438 353€ fixes + 405 000,00 € variables = 1 812 353€ bruts,
- Effectifs concernés : 18 salariés « preneurs de risques » au 31/12/2024.

A noter que les rémunérations indiquées ne comprennent pas : l'éventuelle monétisation de jours de CET, le paiement de tout ou partie de la quote-part d'épargne salariale, éventuelles indemnités de rupture).

### c. Description de la manière dont les rémunérations et les avantages ont été calculés

Avantages en nature véhicule : il est fait application d'un forfait de 40% du coût global annuel TTC comprenant la location, l'entretien, l'assurance du véhicule et 60% ou 70% du carburant utilisé à des fins privées et professionnelles (selon km contractuel).

Cet avantage en nature apparaît sur le bulletin de paie transmis mensuellement au collaborateur. Cet avantage en nature apparaît sur le bulletin de paie transmis mensuellement au collaborateur.

Pour calculer les rémunérations perçues au titre de 2024, la méthode suivante a été appliquée :

- Rémunération fixe 2024 : Rémunération Brute correspondant au salaire annuel de base prorata temporis + prime ancienneté + avantages en nature + indemnité télétravail,
- Rémunération variable au titre de 2024 : rémunération variable brute (primes exceptionnelles) versée en 2025.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de Swiss Life Gestion Privée sont disponibles sur le site internet banqueprivée.swisslife.fr. Un exemplaire sur papier est disponible gratuitement sur demande auprès de Swiss Life Gestion Privée, 7 place Vendôme - 75001 Paris.

➤ **Mandats**

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions (y compris salariés) exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice (art. L.225-102-1 Code de commerce) :

**Nom** : Monsieur Christian CAMBIER

Nom de la société	Mandats exercés/Fonctions
Focal (325 834 406 RCS Paris)	Gérant depuis 1982
Château Theophile Legrand	Dirigeant
SLGP Prigest Perles SICAV (808 392 450 RCS Paris)	Administrateur Directeur Général jusqu'au 18/10/2023 Président <i>jusqu'au 21/10/2020</i>

**Nom** : Monsieur Pierre MONGIN

Nom de la société	Mandats exercés/Fonctions
SLGP Prigest Perles SICAV	Administrateur <i>depuis le 3 juillet 2020</i> Président du Conseil d'administration <i>du 21/10/2020 au 11/09/2025</i>
SwissLife France SA	Administrateur
SwissLife Assurance et Patrimoine SA	Administrateur
SwissLife Prévoyance et Santé SA	Administrateur
SwissLife Assurance de Biens SA	Administrateur
SwissLife Assurance Retraite SA	Administrateur
Pierre Mongin Conseil (PMC)	Président
CMA-CGM	Administrateur indépendant Président du Comité d'audit
Institut Vernes	Administrateur
Fondation Sommer	Administrateur

**Nom** : Monsieur Frédéric CAZENAVE

Nom de la société	Mandats exercés/Fonctions
SLGP Prigest Perles SICAV (808 392 450 RCS Paris)	Directeur Général <i>depuis le 06/12/2024</i> Président depuis le 08/01/2026
SwissLife Gestion Privée	Directeur Général Délégué <i>depuis le 03/10/2024</i>

**Nom** : Madame Anne-Céline CAMBIER

Nom de la société	Mandats exercés/Fonctions
Nexity	Direction des financements
SLGP Prigest Perles SICAV (808 392 450 RCS Paris)	Administrateur

**Nom** : Monsieur Eric Le BARON

Nom de la société	Mandats exercés/Fonctions
SwissLife Assurance et Patrimoine SA	Directeur Général
SwissLife Assurance Retraite SA	Directeur Général
SwissLife France SA	Directeur Général Délégué
SwissLife Banque Privée SA	Membre du conseil de surveillance représentant permanent de SwissLife Assurance et Patrimoine
SwissLife Gestion Privée SA	Président du Conseil d'Administration
Swiss Life Asset Managers France (anciennement dénommée Swiss Life Reim)	Membre du Conseil de Surveillance représentant SwissLife Assurance et Patrimoine
Créserfi SA	Administrateur représentant permanent de SwissLife Assurance et Patrimoine
Agami SAS (depuis le 28/01/2021)	Président de la société, Président du Conseil d'Administration
SwissLife Agence Régionale SAS devenue SwissLife Agence Nationale (depuis le 12/01/2021)	Administrateur représentant permanent de SwissLife Assurance et Patrimoine

Ma Santé Facile SA jusqu'au 1er avril 2025, Mon Assurance Facile SA à compter du 1er avril 2025	Président du Conseil d'administration
Placement Direct SAS	Président de la société et Président du Conseil d'administration
SwissLife Prestigimmo SPPICAV	Administrateur représentant permanent de SwissLife Assurance et Patrimoine
SwissLife ESG Dynapierre SPPICAV	Administrateur représentant SwissLife Assurance et Patrimoine
SCPI ESG Pierre Capital	Administrateur représentant SwissLife Assurance et Patrimoine
REMA (Réunion des Mutuelles d'Assurances Régionales) SAM	Administrateur
SLGP Prigest Perles SICAV	Administrateur représentant permanent de SwissLife Assurance et Patrimoine

**Nom :** Monsieur Dominique JACOMET

Nom de la société	Mandats exercés/Fonctions
Sofisport SA	Membre du Conseil de Surveillance
Cheddite France	Administrateur
Brady	Gérant associé depuis le 14/03/2025
Sépia	Membre du Comité de direction
Opéra	Membre du Comité de direction
SLGP Prigest Perles SICAV	Administrateur

**Nom :** Monsieur Guy DELOISON

Nom de la société	Mandats exercés/Fonctions
SLGP Prigest Perles SICAV	Administrateur
Anjou-Montalivet	Gérant associé

**Nom :** Monsieur Amaury de CASTEJA

Nom de la société	Mandats exercés/Fonctions
SLGP Prigest Perles SICAV	Administrateur

**Nom :** Madame Laurence de ROSEN

Nom de la société	Mandats exercés/Fonctions
SLGP Prigest Perles SICAV	Administrateur

**Nom :** Madame Marie FILIPPI

Nom de la société	Mandats exercés/Fonctions
SLGP Prigest Perles SICAV	Administrateur
TOUAX SCA - SGTR - CITE - SGT - CMTE - TAF - SLM TOUAGE INVESTISSEMENTS REUNIES	Membre du conseil de surveillance
Piasa	Directrice générale

**Nom :** Monsieur Christian BITO

Nom de la société	Mandats exercés/Fonctions
CBT Finance SAS	Président
SLGP Prigest Perles SICAV	Administrateur <i>depuis le 3 juillet 2020</i>

**Nom :** Monsieur Serge PIZEM

Nom de la société	Mandats exercés/Fonctions
SwissLife Gestion Privée SA	Directeur Général
Alpha Conseil	Président
SLGP Prigest Perles SICAV	Administrateur représentant permanent de SwissLife Gestion Privée, <i>depuis le 10/04/2024</i>

**Nom :** Monsieur Tanguy POLET

<b>Nom de la société</b>	<b>Mandats exercés/Fonctions</b>
SwissLife Banque Privée SA	Président du conseil de surveillance
SwissLife France SA	Directeur Général
SwissLife Assurance et Patrimoine SA	Président du conseil d'administration
SwissLife Assurance Retraite SA	Président du conseil d'administration
SwissLife Prévoyance et Santé SA	Président du conseil d'administration
SwissLife Assurances de Biens SA	Président du conseil d'administration
Agami SAS	Administrateur représentant SwissLife France
Créserfi SA	Administrateur représentant permanent de SwissLife Banque Privée
Placement Direct SAS	Administrateur représentant permanent de SwissLife France
Fondation d'Entreprise Swiss Life France	Président du Conseil d'administration, représentant permanent de SwissLife France
SL Informatique GIE	Administrateur représentant permanent de SwissLife France
ADAF (Association pour le Développement de l'Assurance Française)	Administrateur représentant de SwissLife France
Swiss Life International Holding AG	Administrateur
Swiss Life Investment Management Holding AG	Administrateur
SLGP Prigest Perles SICAV	Administrateur représentant permanent de SwissLife Prévoyance et Santé

**Nom :** Monsieur Gilles Arditti

<b>Nom de la société</b>	<b>Mandats exercés/Fonctions</b>
G.A Conseil et Coaching	Président
SLGP Prigest Perles SICAV	Administrateur <i>depuis le 25/05/2023</i>

➤ **Conventions réglementées**

Il n'existe pas de conventions portant sur des opérations non courantes et conclues à des conditions anormales, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2025**

**SLGP PRIGEST PERLES**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
SWISS LIFE GESTION PRIVEE  
7, place Vendôme  
75001 PARIS

Aux actionnaires,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable SLGP PRIGEST PERLES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.  
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672  
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-  
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

**SLGP PRIGEST PERLES**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2*

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

**Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

**Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

*Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.*

**SLGP PRIGEST PERLES**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 3*

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels****Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.  
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672  
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-  
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

**SLGP PRIGEST PERLES**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Arnaud Percheron

2026.04.02 21:55:09  
+0200



## COMPTES ANNUELS



# BILAN

## Actif

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-	-
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A) <sup>(1)</sup></b>	<b>186 264 956,47</b>	<b>148 196 716,42</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	186 264 956,47	148 196 716,42
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations convertibles en actions (B) <sup>(1)</sup></b>	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C) <sup>(1)</sup></b>	<b>8 266 860,00</b>	<b>7 466 400,00</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	8 266 860,00	7 466 400,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances (D)</b>	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>7 806 166,20</b>	-
OPCVM	7 806 166,20	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
<b>Dépôts (F)</b>	-	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Prêts (I)</b>	-	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)</b>	<b>202 337 982,67</b>	<b>155 663 116,42</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>224 587,47</b>	<b>287 119,19</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>2 621 464,24</b>	<b>2 459 151,08</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>2 846 051,71</b>	<b>2 746 270,27</b>
<b>Total Actif I + II</b>	<b>205 184 034,38</b>	<b>158 409 386,69</b>

<sup>(1)</sup> Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

**BILAN**

## Passif

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	182 254 015,70	136 544 842,47
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	22 350 296,41	21 681 724,65
<b>Capitaux propres I</b>	<b>204 604 312,11</b>	<b>158 226 567,12</b>
<b>Passifs de financement II <sup>(1)</sup></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II) <sup>(1)</sup></b>	<b>204 604 312,11</b>	<b>-</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Emprunts</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs éligibles (C)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = A + B + C</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs :</b>		
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>251 828,98</b>	<b>182 819,57</b>
<b>Concours bancaires</b>	<b>327 893,29</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>579 722,27</b>	<b>182 819,57</b>
<b>Total Passifs: I + II + III + IV</b>	<b>205 184 034,38</b>	<b>158 409 386,69</b>

<sup>(1)</sup> Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

# COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur actions	3 844 203,83	3 348 338,74
Produits sur obligations	328 797,00	322 524,00
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC <sup>(1)</sup>	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	42 785,31	9 111,33
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>4 215 786,14</b>	<b>3 679 974,07</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-	-83,95
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-</b>	<b>-83,95</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>4 215 786,14</b>	<b>3 679 890,12</b>
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-2 378 646,01	-2 055 606,20
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-5 600,00	-20 000,00
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-2 384 246,01</b>	<b>-2 075 606,20</b>
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B</b>	<b>1 831 540,13</b>	<b>1 604 283,92</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>40 716,09</b>	<b>-4 077,07</b>
<b>Sous-total revenus nets I = C + D</b>	<b>1 872 256,22</b>	<b>1 600 206,85</b>

<sup>(1)</sup> Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

**COMPTE DE RÉSULTAT** (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus et moins-values réalisées	1 677 347,49	1 812 821,34
Frais de transactions externes et frais de cession	-205 086,47	-90 137,25
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
<b>Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E</b>	<b>1 472 261,02</b>	<b>1 722 684,09</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F</b>	<b>41 869,40</b>	<b>-243 618,24</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F</b>	<b>1 514 130,42</b>	<b>1 479 065,85</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	18 444 175,88	19 475 228,92
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-8 953,64	17 531,12
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
<b>Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G</b>	<b>18 435 222,24</b>	<b>19 492 760,04</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H</b>	<b>528 687,53</b>	<b>-890 308,09</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H</b>	<b>18 963 909,77</b>	<b>18 602 451,95</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
<b>Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III - IV - V</b>	<b>22 350 296,41</b>	<b>21 681 724,65</b>

## ANNEXE

A large, abstract, light blue shape that curves from the bottom left towards the top right, filling the lower half of the page.

## STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

### Objectif de gestion :

La SICAV a pour objectif la recherche d'une surperformance, nette de frais, par rapport à son indice composite (50% FTSE Eurozone gvt bd 3-5 Index + 50% MSCI WORLD EUR en cours de clôture, coupons et dividendes réinvestis).

## TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
<b>Actif net total</b>	<b>204 604 312,11</b>	158 226 567,12	155 217 866,06	148 015 044,23	171 931 747,94

Exprimés en EUR	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
<b>ACTION C</b>					
<b>FR0012264802</b>					
Nombre de parts ou actions	<b>9 946,30</b>	10 169,12	11 405,123	12 079,703	13 426,621
Valeur liquidative unitaire	<b>16 123,99</b>	14 338,82	12 364,21	11 365,55	12 154,99
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>	<b>291,56</b>	289,54	101,53	504,57	255,00

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
<b>ACTION R</b>					
<b>FR00140060U3</b>					
Nombre de parts ou actions	<b>355 166,037</b>	111 227,717	146 106,445	118 808,265	89 187,574
Valeur liquidative unitaire	<b>124,53</b>	111,60	97,20	90,25	97,89
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>	<b>1,36</b>	1,20	-0,16	2,69	0,29

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

## RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

### Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

#### Comptabilisation des revenus

L'OPCVM comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

#### Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPCVM est effectuée frais de négociation exclus.

#### Méthodes de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM sont évalués selon les principes suivants :

#### Comptabilisation des intérêts communs du week-end

Prise en compte sur la VL précédente :

#### Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

- |   |                                  |
|---|----------------------------------|
| - Places de cotation européennes :      | Dernier cours de bourse du jour. |
| - Places de cotation asiatiques :       | Dernier cours de bourse du jour. |
| - Places de cotation australiennes :    | Dernier cours de bourse du jour. |
| - Places de cotation nord-américaines : | Dernier cours de bourse du jour. |
| - Places de cotation sud-américaines :  | Dernier cours de bourse du jour. |

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

#### Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

- |   |                                  |
|---|----------------------------------|
| - Places de cotation européennes :      | Dernier cours de bourse du jour. |
| - Places de cotation asiatiques :       | Dernier cours de bourse du jour. |
| - Places de cotation australiennes :    | Dernier cours de bourse du jour. |
| - Places de cotation nord-américaines : | Dernier cours de bourse du jour. |
| - Places de cotation sud-américaines :  | Dernier cours de bourse du jour. |

En cas de non-cotation d'une valeur aux environs de 14 heures, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- La cotation d'un contributeur ;
- Une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs ;
- Un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux ;
- Etc.

**Titres d'OPCVM ou FIA en portefeuille :** évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

**Parts de fonds communs de titrisation :** évaluation au dernier cours de Bourse du jour pour les fonds communs de titrisation

cotés sur les marchés européens.

**Valeurs mobilières non-cotées** : évaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables**

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
  - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance ;
  - la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois ;
- exception : les BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.
- Valeur de marché retenue :

#### **BTF/BTAN**

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

#### **Autres TCN**

##### a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- Si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché ;
- Autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

##### b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an : application d'une méthode actuarielle.

- Si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché ;
- Autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

#### **Opérations à terme fermes et conditionnelles**

Contrats à terme fermes : les contrats à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : dernier cours de Bourse du jour ;
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : dernier cours de Bourse du jour.

Options : les options en portefeuille sont évaluées à leur valeur de marché en cas de cotation.

A leur valeur intrinsèque lorsque aucune cotation n'a pu être constatée.

En cas de cotation, les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : dernier cours de Bourse du jour ;
- Options cotées sur des Places nord-américaines : dernier cours de Bourse du jour.

#### Opérations d'échange (swaps) :

Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois ne sont pas valorisés.

Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme : il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, par un emprunt de devise dans la même monnaie et pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

#### **Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan**

Le ratio d'engagement sur les Instruments Financiers à Terme est calculé selon la méthode linéaire.

Les contrats à terme fermes sont calculés à la valeur de marché. Elle est égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multiplié par le nombre de contrats, multiplié par le nominal.

Les opérations conditionnelles sont calculées à la valeur du marché qui est la traduction en équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent.

Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale plus la différence d'évaluation à la clôture de l'exercice ; Dans le hors-bilan, les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés :

- Pour les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois : au nominal plus ou moins le différentiel d'intérêts ;
- Pour les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois :
- taux fixe contre taux variable : évaluation de la jambe à taux fixe au prix de marché,
- taux variable contre taux fixe : évaluation de la jambe à taux variable au prix de marché.

#### **Devise de comptabilité**

La devise de comptabilité est l'Euro.

#### **Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### **Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### **Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

#### **Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

#### **Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

Capitalisation des sommes distribuables.

## EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>158 226 567,12</b>	<b>155 217 866,06</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) <sup>(1)</sup>	33 834 009,94	9 905 853,15
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-9 195 288,34	-29 716 880,14
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 831 540,13	1 604 283,92
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 472 261,02	1 722 684,09
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	18 435 222,24	19 492 760,04
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>204 604 312,11</b>	<b>158 226 567,12</b>

<sup>(1)</sup> Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

## EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

### ACTION C

<b>FR0012264802</b>	<b>En parts ou actions</b>	<b>En montant</b>
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	240,413	3 850 273,79
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-463,233	-7 172 251,11
<b>Solde net des souscriptions/rachats</b>	<b>-222,82</b>	<b>-3 321 977,32</b>

### ACTION C

	<b>En montant</b>
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
<b>Total des commissions acquises</b>	<b>-</b>

### ACTION R

<b>FR00140060U3</b>	<b>En parts ou actions</b>	<b>En montant</b>
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	261 415,704	29 983 736,15
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-17 477,384	-2 023 037,23
<b>Solde net des souscriptions/rachats</b>	<b>243 938,32</b>	<b>27 960 698,92</b>

### ACTION R

	<b>En montant</b>
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
<b>Total des commissions acquises</b>	<b>-</b>

## VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0012264802	ACTION C	Capitalisable	EUR	160 374 086,05	9 946,3	16 123,99
FR00140060U3	ACTION R	Capitalisable	EUR	44 230 226,06	355 166,037	124,53

## EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

### Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		États-Unis+/-	Japon+/-	France+/-	Chine+/-	Caïmanes, Îles +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	186 264,96	49 392,91	26 283,20	21 840,11	12 708,45	10 226,50
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Total</b>	<b>186 264,96</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>

### Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	<b>8 266,86</b>	-	8 266,86	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	<b>2 621,46</b>	-	-	-	2 621,46
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	<b>-327,89</b>	-	-	-	-327,89
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	<b>N/A</b>	-	-	-	-
Options	<b>N/A</b>	-	-	-	-
Swaps	<b>N/A</b>	-	-	-	-
Autres instruments financiers	<b>N/A</b>	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>N/A</b>	-	<b>8 266,86</b>	-	<b>2 293,57</b>

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité

Exprimés en milliers d'EUR	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois - 1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	8 266,86
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 621,46	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-327,89	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 293,57</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 266,86</b>

## Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	<b>USD+/-</b>	<b>HKD+/-</b>	<b>JPY+/-</b>	<b>GBP+/-</b>	<b>Autres devises +/-</b>
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	68 144,29	31 750,57	26 283,21	3 030,15	2 627,20
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	60,84	-	43,47	-	34,89
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-327,89	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>67 877,24</b>	<b>31 750,57</b>	<b>26 326,68</b>	<b>3 030,15</b>	<b>2 662,09</b>

## Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	<b>Invest. Grade</b> +/-	<b>Non Invest. Grade</b> +/-	<b>Non notés</b> +/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	8 266,86	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	<b>8 266,86</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**Méthodologie :**

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux <sup>(1)</sup> dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

<sup>(1)</sup> Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
<b>Créances</b>		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
<b>Dettes</b>		
Collatéral espèces	-	-

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC.

## AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

### Créances et dettes - ventilation par nature

	31/12/2025
<b>Créances</b>	
Souscriptions à recevoir	40 337,18
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	184 250,29
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
<b>Total des créances</b>	<b>224 587,47</b>
<b>Dettes</b>	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-251 828,98
Dépôts de garantie	-
Autres créditeurs divers	-
<b>Total des dettes</b>	<b>-251 828,98</b>
<b>Total des créances et dettes</b>	<b>-27 241,51</b>

## Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière* et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille** (CAC, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Part P : 1,25% TTC maximum Part R : 2% TTC maximum
Frais indirects maximum*** (Commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Commissions de mouvement****	Prélèvement sur chaque transaction	Actions et obligations : 0.15% TTC maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant

\* Les frais de gestion financière incluent les éventuelles rétrocessions versées à des sociétés externes ou entités du groupe d'appartenance, principalement les intermédiaires de la distribution du fonds. Ces rétrocessions sont généralement calculées comme un pourcentage des frais de gestion financière, de fonctionnement et autres services. La société de gestion a mis en place un dispositif afin de s'assurer du respect du principe de traitement équitable des porteurs. Il est rappelé que les rétrocessions versées à des intermédiaires pour la commercialisation du fonds ne sont pas considérées comme traitements préférentiels.

\*\* Conformément à la position AMF DOC 2011-05, les frais de fonctionnement et autres services peuvent recouvrir les frais de commissariat aux comptes, frais liés au dépositaire, frais techniques de distribution (il n'est pas, ici, question des éventuelles rétrocessions à des distributeurs tiers que la société de gestion pourrait décider de verser mais par exemple des coûts techniques des plateformes de distribution), frais liés aux teneurs de compte, frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable, frais d'audit, frais fiscaux, frais liés à l'enregistrement du Fonds dans d'autres Etats membres (il est question ici des redevances et taxes dues au régulateur d'accueil, aux frais liés à la nomination d'un correspondant local, mais pas des frais qui pourraient être facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la société de gestion), frais juridiques propres au fonds, frais de garantie, frais de traduction spécifiques au fonds, et coûts de licence de l'indice de référence utilisé par le Fonds.

\*\*\* Le fonds investissant moins de 10% de ses actifs dans d'autres OPC.

\*\*\*\* Prestataires percevant des commissions de mouvement : Le dépositaire (100%)

Les frais de recherche et les frais broker sont de 78 230,26 euros.

**ACTION C**

<b>FR0012264802</b>	<b>31/12/2025</b>
Frais fixes	1 888 238,78
Frais fixes en % actuel	1,25
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

**ACTION R**

<b>FR00140060U3</b>	<b>31/12/2025</b>
Frais fixes	496 007,23
Frais fixes en % actuel	2,01
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
<b>Garanties reçues</b>	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
<b>Garanties données</b>	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Engagements de financement reçus mais non encore tirés</b>	-
<b>Engagements de financement donnés mais non encore tirés</b>	-
<b>Autres engagements hors-bilan</b>	-
<b>Total</b>	-

## Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

## Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>			
	FR0013311792	MULTI THEMATIC EXPLORER PART P	2 945 190,00
<b>Total</b>			<b>2 945 190,00</b>

## DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

### Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Revenus nets</b>	<b>1 872 256,22</b>	<b>1 600 206,85</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>1 872 256,22</b>	<b>1 600 206,85</b>
Report à nouveau	-	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>1 872 256,22</b>	<b>1 600 206,85</b>

### ACTION C

FR0012264802	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 713 248,58	1 582 681,00
<b>Total</b>	<b>1 713 248,58</b>	<b>1 582 681,00</b>
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

**ACTION R**

<b>FR00140060U3</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	159 007,64	17 525,85
<b>Total</b>	<b>159 007,64</b>	<b>17 525,85</b>
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>1 514 130,42</b>	<b>1 479 065,85</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>1 514 130,42</b>	<b>1 479 065,85</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>1 514 130,42</b>	<b>1 479 065,85</b>

### ACTION C

FR0012264802	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1 186 704,05	1 361 819,26
<b>Total</b>	<b>1 186 704,05</b>	<b>1 361 819,26</b>
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

**ACTION R**

FR00140060U3	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	327 426,37	117 246,69
<b>Total</b>	<b>327 426,37</b>	<b>117 246,69</b>
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

## INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

### Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
<b>Actions et valeurs assimilées</b>			<b>186 264 956,47</b>	<b>91,04</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>186 264 956,47</b>	<b>91,04</b>
Activités d'administration publique générale			5 771 115,00	2,82
BAINS DE MER MONACO	EUR	54 963	5 771 115,00	2,82
Activités hospitalières			4 163 300,00	2,03
FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	85 000	4 163 300,00	2,03
Activités soutien à l'extraction d'hydrocarbures			7 533 058,03	3,68
GENERAL ELECTRIC CO	USD	20 000	5 245 519,18	2,56
SLB LIMITED	USD	70 000	2 287 538,85	1,12
Administration de marchés financiers			3 879 229,43	1,90
HKG EXCHANGES & CLEARING LTD -H-	HKD	87 000	3 879 229,43	1,90
Assurances non-vie			2 089 360,98	1,02
ELEVANCE HEALTH INC	USD	7 000	2 089 360,98	1,02
Assurance vie			8 967 646,40	4,38
PING AN INSURANCE GROUP CO-H	HKD	730 000	5 202 706,40	2,54
SCOR SE ACT PROV	EUR	131 000	3 764 940,00	1,84
Autre distribution de crédit			4 329 937,42	2,12
VISA INC-A	USD	14 500	4 329 937,42	2,12
Autre intermédiation monétaire			8 899 293,36	4,35
BANCO SANTANDER SA	EUR	730 000	7 351 100,00	3,59
INDUSTRIAL & COMMERCIAL BANK OF CHINA-H	HKD	2 250 000	1 548 193,36	0,76
Cokéfaction			3 172 593,28	1,55
SOJITZ CORP	JPY	120 000	3 172 593,28	1,55
Com gros bois. matériaux de Cons et d'app sanit			1 275 560,00	0,62
HERIGE SA ACT	EUR	57 200	1 275 560,00	0,62
Construction routes et autoroutes			2 401 000,00	1,17
VINCI SA	EUR	20 000	2 401 000,00	1,17
Construction véhicules automobiles			3 081 857,35	1,51
NISSAN MOTOR CO LTD	JPY	465 000	985 373,12	0,48
TOYOTA MOTOR CORP	JPY	115 000	2 096 484,23	1,03
Édition d'autres logiciels			15 223 855,14	7,44
MICROSOFT CORP	USD	13 600	5 600 265,66	2,74
SALESFORCE.COM	USD	11 000	2 481 169,91	1,21
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	109 000	7 142 419,57	3,49

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Exploitation laiteries et Fabr. fromage			6 115 200,00	2,99
SAVENCIA ACT	EUR	98 000	6 115 200,00	2,99
Extraction pétrole brut			6 707 532,50	3,28
SHELL PLC	EUR	119 500	3 761 262,50	1,84
TOTAL ENERGIES SE	EUR	53 000	2 946 270,00	1,44
Fabr. carrosseries et remorques			1 996 000,00	0,98
PORSCHE AUTOMOBIL HOLDING SE	EUR	50 000	1 996 000,00	0,98
Fabr. et rechapage pneumatiques			2 661 140,00	1,30
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	EUR	94 000	2 661 140,00	1,30
Fabr. matériel levage et manutention			2 676 000,00	1,31
HAULOTTE GROUP	EUR	1 200 000	2 676 000,00	1,31
Fabr. piles et d'accumulateurs électriques			5 957 549,80	2,91
BYD CO LTD-H	HKD	375 000	3 911 506,02	1,91
CONTEMPORARY AMPEREX TECHNOLOGY CO LIMITED	HKD	37 000	2 046 043,78	1,00
Fabr aut articles en papier ou en carton			2 890 350,00	1,41
STORA ENSO OYJ-R	EUR	270 000	2 890 350,00	1,41
Fabrication chaussures			3 580 280,13	1,75
NIKE INC -B-	USD	66 000	3 580 280,13	1,75
Fabrication composants électroniques			7 503 776,24	3,67
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	USD	29 000	7 503 776,24	3,67
Fabrication d'articles sport			3 084 079,94	1,51
ANTA SPORTS PRODUCTS LTD	HKD	350 000	3 084 079,94	1,51
Fabrication d'équipements communication			7 485 767,81	3,66
APPLE INC	USD	16 000	3 703 657,03	1,81
SAMSUNG ELECTRONICS GDR	USD	2 150	3 782 110,78	1,85
Fabrication machines diverses d'usage général			6 310 931,42	3,08
HITACHI LTD	JPY	237 000	6 310 931,42	3,08
Fabrication préparations pharmaceutiques			5 962 348,34	2,91
GE HEALTHCARE TECHNOLOGIES INC	USD	52 000	3 630 192,86	1,77
PFIZER INC	USD	110 000	2 332 155,48	1,14
Fabrication verre plat			2 538 824,26	1,24
ASAHI GLASS CO LTD	JPY	90 000	2 538 824,26	1,24
Fabr instrmt & appareil mesure, essai & navigation			7 253 226,34	3,55
DANAHER CORP	USD	12 000	2 339 001,23	1,14
ITRON INC	USD	31 000	2 451 070,71	1,20
KEYENCE CORP	JPY	8 000	2 463 154,40	1,21
Fabr instrmt & fourn. à usage médical,dentaire			3 718 400,00	1,82
KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	EUR	160 000	3 718 400,00	1,82
Fabr machines pour l'Extr ou la Constr			3 530 897,94	1,73
KOMATSU LTD	JPY	130 000	3 530 897,94	1,73

<b>Instruments</b>	<b>Devise</b>	<b>Quantité</b>	<b>Montant</b>	<b>%AN</b>
Hôtels et hébergement similaire			4 936 387,60	2,41
SHANGRI-LA ASIA LTD	HKD	9 500 000	4 936 387,60	2,41
infra infor. trait de donnees. heb et act connexes			6 893 473,54	3,37
ALPHABET INC SHS C	USD	25 800	6 893 473,54	3,37
Production boissons alcooliques distillées			3 030 149,46	1,48
DIAGEO	GBP	165 000	3 030 149,46	1,48
Promotion immobiliere			5 177 955,64	2,53
HONGKONG LAND HOLDINGS	USD	875 000	5 177 955,64	2,53
Services auxiliaires des transports aériens			2 937 900,00	1,44
FRAPORT	EUR	42 000	2 937 900,00	1,44
Transport ferroviaire lourd de voyageurs			5 184 944,36	2,53
EAST JAPAN RAILWAY CO	JPY	231 000	5 184 944,36	2,53
Transports aériens passagers			2 627 205,61	1,28
SINGAPORE AIRLINES	SGD	620 000	2 627 205,61	1,28
Vente à distance			4 716 829,15	2,31
AMAZON.COM INC	USD	24 000	4 716 829,15	2,31
<b>Obligations</b>			<b>8 266 860,00</b>	<b>4,04</b>
<b>Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>8 266 860,00</b>	<b>4,04</b>
Fabrication d'autres Prod. métalliques n.c.a.			8 266 860,00	4,04
TPA ST GOBAIN 1983 TP	EUR	63 000	8 266 860,00	4,04
<b>Parts d'OPC et fonds d'investissements</b>			<b>7 806 166,20</b>	<b>3,81</b>
<b>OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne</b>			<b>7 806 166,20</b>	<b>3,81</b>
JUPITER ASSET MANAGEMENT SERIES PLC JUP GD & SILVER FD SICAV	EUR	57 000	2 802 496,20	1,37
JUPITER ASSET MGMT SERIES PLC EQTY MERIAN ABSOLUTE RETURN FD	EUR	900 000	2 058 480,00	1,00
MULTI THEMATIC EXPLORER PART P	EUR	19 000	2 945 190,00	1,44
<b>Total</b>			<b>202 337 982,67</b>	<b>98,89</b>

## INVENTAIRES DES IFT (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

### Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)	Devises à livrer (-)	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-

## INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
<b>Futures</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Options</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Swaps</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Autres instruments</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Total</b>		-	-	-	

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

<b>Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)</b>	<b>202 337 982,67</b>
<b>Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :</b>	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
<b>Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises</b>	<b>-</b>
<b>Autres actifs (+)</b>	<b>2 846 051,71</b>
<b>Autres passifs (-)</b>	<b>-579 722,27</b>
<b>Total = actif net</b>	<b>204 604 312,11</b>

